

## CONSTATS ET RECOMMANDATIONS AUTOUR DES RESULTATS DES ELEVES DE 1<sup>RE</sup> DIFFERENCIEE A L'EPREUVE EXTERNE COMMUNE DE JUIN 2009

### 1. Introduction

Lors de la présentation des résultats de l'épreuve externe commune de juin 2009, vu le pourcentage d'échec des élèves de 1<sup>re</sup> différenciée, la Commission de Pilotage a chargé un groupe de travail d'analyser les résultats et de dégager des pistes de solutions.

Le groupe de travail a appuyé ses réflexions sur une série de données quantitatives produites par le Service des évaluations externes et le Service des indicateurs de l'enseignement. Il a également pris en considération des données issues d'une investigation menée par le Service de l'Inspection des niveaux fondamental et secondaire ordinaire en 2008–2009 ainsi que des informations rapportées par les différents membres du groupe.

### 2. Premiers constats

#### — L'analyse des résultats de l'épreuve externe commune de 2009

En juin 2009, 5 480 élèves de 1<sup>re</sup> année différenciée et 179 de 1<sup>re</sup> année commune sans CEB<sup>1</sup> étaient inscrits à l'épreuve externe.

	Inscrits 2009	Inscrits 2008	Absences totales ou partielles 2009	Absences totales ou partielles 2008
6 <sup>e</sup> primaire	47 071	44 519	0,7%	0,9%
1 <sup>re</sup> différenciée	5 480		8,7%	
1 <sup>re</sup> commune	179		12,8%	
Spécialisé	299	150	3,7%	6,7%

Tableau 1 : Participation des élèves à l'épreuve CEB

Comme le tableau l'indique, le taux d'absence totale ou partielle à l'épreuve est particulièrement élevé pour les élèves de première différenciée. Il s'élève à 8,7%, soit 12 fois plus que pour les élèves de 6<sup>e</sup> primaire. Plusieurs chefs d'établissement rencontrés avant la passation rapportaient les déclarations de certains de ces élèves qui ne voulaient pas intégrer une 1<sup>re</sup> commune ou complémentaire mais souhaitaient continuer un parcours dans le degré différencié. Cette volonté se concrétiserait en ne présentant pas l'épreuve dans sa totalité ou en la bâclant volontairement. Le taux d'absence semble confirmer ces prévisions.

---

<sup>1</sup> En effet, l'article 6 du décret relatif à l'organisation pédagogique du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire (30-06-2006) permet, sous certaines conditions, d'inscrire un élève sans CEB en 1<sup>re</sup> année commune.

Le taux d'absence également très élevé en 1<sup>re</sup> commune, soit 12,8%, pourrait s'expliquer par le fait que certains de ces élèves inscrits à l'épreuve ont donné priorité aux examens de fin d'année organisés dans leur établissement simultanément à la passation du CEB.

	2009		
	Tout présenté	Réussite	%
<b>6<sup>e</sup> primaire</b>	46.736	41.765	89,4%
<b>1<sup>re</sup> différenciée</b>	5.005	834	16,7%
<b>1<sup>re</sup> commune</b>	156	68	43,6%
<b>Spécialisé primaire</b>	288	131	45,5%

Tableau 2 : Réussites à l'épreuve

La situation des élèves de 1<sup>re</sup> différenciée est bien entendu préoccupante : seulement 16,7% d'entre eux ont réussi l'épreuve. Précisons qu'environ 10% des élèves ayant échoué à l'épreuve externe en 1<sup>re</sup> D, se sont également vu octroyer le CEB par décision du conseil de classe. En 6<sup>e</sup> primaire, cette décision concerne environ 5% des élèves ayant échoué à l'épreuve externe. On notera également que les résultats des élèves de 1<sup>re</sup> commune incitent à la prudence quant à l'activation de la procédure d'inscription d'élèves sans CEB en 1<sup>re</sup> commune.

### — Le parcours des élèves de 1<sup>re</sup> différenciée

En 2008-2009, 5976 élèves étaient inscrits en 1<sup>re</sup> différenciée. Les données ci-dessous permettent d'appréhender l'extrême hétérogénéité du parcours antérieur de ces élèves.

2008-2009	2007-2008						
Elèves en 1 <sup>re</sup> D	P6	P5	P4 et P3	Primaire Spécialisé	Secondaire ordi.	Spé.	Parcours inconnu
5.976	1984	1.471	236	974	80	33	1198
100,0%	33,2%	24,6%	3,9%	16,3%	1,3%	0,6%	20%

Tableau 3 : Origine des élèves inscrits en 1<sup>re</sup> différenciée en 2008-2009

Seuls 33,2% des élèves inscrits en 1<sup>re</sup> différenciée en 2008-2009 étaient issus d'une 6<sup>e</sup> primaire. Parmi les 20 % d'élèves qui n'étaient pas scolarisés en Communauté française en 2007-2008 et dont le parcours antérieur est inconnu, 12,5% sont identifiés comme primo-arrivants en 2008-2009. Les chances de réussite à l'épreuve des élèves issus d'une 6<sup>e</sup> primaire sont évidemment plus élevées que celles des autres. Ainsi, on a pu dénombrer 700 élèves de 1<sup>re</sup> différenciée qui ont présenté l'épreuve externe commune en 2009 après l'avoir présentée en 2008 en sixième primaire. Le taux de réussite de ces élèves est de 35,2 %, à comparer aux 16,7 % de réussite de l'ensemble des élèves de première différenciée. Le fait que 2/3 de l'effectif de 1<sup>re</sup> D soit composé d'élèves qui n'étaient pas inscrits en 6<sup>e</sup> primaire l'année précédente peut expliquer le faible pourcentage de réussite globale des élèves de 1<sup>re</sup> D à l'épreuve.

### **3. Les représentations des acteurs de terrain à l'égard du prescrit et des finalités**

De ses rencontres avec différents acteurs de terrain, le Service de l'Inspection rapporte, en ce qui concerne les directions et les enseignants du primaire, une connaissance et une représentation très variables du premier degré différencié et de ses finalités.

Pour certains, l'encadrement y est adapté, personnalisé. Les démarches de différenciation et de remédiation immédiate y sont plus aisées à organiser, grâce à des grilles horaires plus attractives, offrant une nouvelle chance d'obtenir le CEB. Pour d'autres, le premier degré n'a aucun atout. On parle de rigidité, de structures inadaptées, de renforcement de la ghettoïsation. Interrogation également à propos de la formation des enseignants du secondaire par rapport à un public rassemblant autant de types de difficultés particulières.

Au niveau du primaire spécialisé, les personnes interrogées craignent que les élèves inscrits dans un enseignement de type 8 qui ont bénéficié d'un accompagnement important rejoignent un milieu plus hétérogène sans l'encadrement spécifique.

A cela s'ajoutent un changement de finalités de la 1<sup>re</sup> D par rapport à la 1<sup>re</sup> B et la nécessité d'adapter les pratiques d'orientation.

La plupart des enseignants du secondaire sont conscients que l'enjeu de cette nouvelle structure est l'obtention du CEB mais ne connaissent pas toujours les modalités de mise en œuvre de ce parcours. Ce nouveau dispositif génère certaines craintes, voire des blocages, par exemple :

- l'obligation de résultats face à l'hétérogénéité des élèves et des attentes de parents souvent mal informés,
- les chances de réussite précaires pour les élèves de 1D qui rejoignent la 1<sup>re</sup> commune,
- la difficulté d'intégration en première commune pour des élèves désireux de quitter l'enseignement général,
- le risque de saboter leur réussite au CEB pour échapper aux filières générales,
- la crainte de perte de NTPP et la diminution de la mixité scolaire pour les écoles techniques,
- la confusion chez les enseignants de l'ordinaire et du spécialisé entre les objectifs poursuivis par la 1<sup>re</sup> B et la 1<sup>re</sup> D, pour un grand nombre d'entre eux la 1<sup>re</sup> D ne fait que remplacer la 1<sup>re</sup> B,
- des difficultés, notamment, dans l'enseignement spécialisé, à mettre en place une culture de l'évaluation externe.

#### 4. Organisation du premier degré dans les différents établissements scolaires

Le 1<sup>er</sup> degré différencié est surtout présent dans les établissements qui organisent uniquement l'enseignement de qualification ou qui proposent les deux sections d'enseignement. Parmi les 136 établissements qui organisent uniquement de l'enseignement de transition, 14 seulement proposent un 1<sup>er</sup> degré différencié. Douze établissements n'organisent que le premier degré différencié. Dans ces établissements, les élèves ayant obtenu le CEB en fin de 1<sup>re</sup> D seront amenés à changer d'école pour rejoindre le 1<sup>er</sup> degré commun.

Établissements organisant	Total	Établissements sans D1	1D commun uniquement	D1 différencié uniquement	D1 commun et différencié
1 <sup>er</sup> degré autonome	<b>32</b>		12	0	20
Enseignement de qualification	<b>61</b>	<b>10</b>	10	7	34
Enseignement de transition	<b>136</b>	<b>11</b>	111	0	14
Enseignement de transition et de qualification	<b>285</b>	<b>30</b>	51	5	199
<b>Total</b>	<b>514</b>	<b>51</b>	<b>184</b>	<b>12</b>	<b>267</b>

Tableau 4 : Répartition des établissements du secondaire selon le type de 1<sup>er</sup> degré organisé

Si cette réforme était déjà annoncée dans le Décret Missions de 1997, sa mise en œuvre exige encore aujourd'hui de relever un ensemble de défis pédagogiques.

L'engagement et le degré de conviction de l'équipe des professeurs et du chef d'établissement restent déterminants lorsqu'il s'agit de placer les élèves dans un contexte dynamique qui les réconcilie avec la vie scolaire et brise la spirale de l'échec.

L'enquête de l'Inspection révèle que la communication entre les niveaux d'enseignement est souvent réduite, voire inexistante, y compris lorsque les niveaux primaire et secondaire existent sur un même site.

La complexité du dispositif légal s'avère également un obstacle pour toutes les familles et plus particulièrement certaines familles défavorisées qui sont souvent celles des élèves concernés.

Ces constats ne doivent pas pour autant occulter la présence de nombreux dispositifs pédagogiques performants : différenciation des apprentissages, remédiation immédiate, utilisation pertinente des plages d'autonomie que laisse le Décret pour répondre à des besoins spécifiques. De plus, l'inspection rapporte de premiers indices selon lesquels des établissements qui ont privilégié des activités sportives, artistiques, techniques ou technologiques ont obtenu des résultats aussi bons que les établissements ayant augmenté le nombre d'heures de mathématique et de français.

Les enseignants du secondaire restent malgré tout en difficulté par rapport à une double attente : amener les élèves à la maîtrise des compétences de fin de 2<sup>e</sup> étape du continuum pédagogique tout en les initiant aux compétences de la 3<sup>e</sup> étape.

## 5. Conclusions et recommandations de la Commission de Pilotage

La Commission de Pilotage formule un ensemble de conclusions et de recommandations, voire d'actions concrètes :

a. Poursuivre l'analyse des résultats et du parcours des élèves du premier degré

Les premiers constats posés à l'issue de la première année de mise en œuvre du 1<sup>er</sup> degré différencié n'épuisent pas le sujet. La Commission de Pilotage veillera à les compléter et à les nuancer, après observation et analyse des résultats des élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> différenciées à l'épreuve externe de juin 2010.

Cette démarche permettra de récolter des informations à propos de l'intégration dans la filière commune de ces élèves, ayant obtenu le CEB. Il sera également intéressant de connaître le pourcentage de ces élèves qui poursuivent leur scolarité dans l'enseignement de transition. Un groupe de travail est chargé de mettre en œuvre ce projet.

b. Réaffirmer l'importance du CEB.

Pour de nombreux jeunes et certains parents l'intégration dans le degré commun apparaît comme un détournement d'un « supposé » projet professionnel.

Face à ce constat, la Commission de Pilotage réaffirme avec force la nécessité, pour tous les jeunes, dans la société qui est la nôtre, de maîtriser les Socles de compétences. Elle recommande au Gouvernement de s'associer à cette déclaration. Pour parvenir à cette maîtrise des Socles, des approches alternatives comme les activités sportives, techniques et artistiques seront valorisées dès le fondamental et au sein du 1<sup>er</sup> degré commun.

c. Favoriser une démarche pragmatique par la communication des informations pédagogiques.

La Commission de Pilotage souligne l'importance de la mise en œuvre d'une véritable articulation entre le primaire et le secondaire par le biais de la communication des informations pédagogiques indispensables à la prise en charge optimale de l'élève d'une part et par l'organisation de formations continuées rassemblant des enseignants des deux niveaux d'autre part.

Ainsi, sur le *plan de l'information*, elle recommande que l'école secondaire qui a inscrit un élève n'ayant pas obtenu le CEB reçoive automatiquement le rapport circonstancié sur la non-obtention du CEB établi par l'école primaire et, là où il existe, une copie du Plan Individuel d'Apprentissage (PIA). En outre, toutes les informations utiles concernant l'organisation, le fonctionnement et les finalités du premier degré – et en particulier du premier degré différencié- devraient être intégrées dans les cours A délivrés par les écoles normales.

Sur le *plan de la formation continuée des enseignants*, la Commission de Pilotage recommande de favoriser une réflexion pédagogique commune aux enseignants du primaire et du secondaire. L'organisation de telles formations se heurte actuellement à des difficultés inhérentes à l'existence de deux décrets distincts. Il serait donc hautement souhaitable que, conformément à la Déclaration de Politique communautaire 2009-2014, le Gouvernement envisage de refondre les décrets relatifs à la formation en cours de carrière "en un seul dispositif cohérent qui tiendra compte des spécificités des différents métiers de l'enseignement" (DPC pp. 41-42).

d. Encourager l'utilisation des outils pédagogiques adéquats.

Les pistes didactiques consécutives aux évaluations externes non certificatives apportent un soutien aux enseignants à travers des propositions d'activités concrètes répondant au mieux aux besoins des élèves. Par exemple, en ce qui concerne la lecture et la production d'écrits, ces pistes présentent des ressources matérielles adaptées aux spécificités des élèves en difficulté de lecture. La Commission de Pilotage recommande de diffuser dans les écoles une recension des autres outils pertinents (comme par exemple : les résultats et les outils issus de recherches) et ce avec l'aide de l'Inspection et du Service général du Pilotage du Système éducatif.

e. Assurer l'information des chefs d'établissements par rapport au calcul de l'encadrement des élèves de 1<sup>er</sup> différenciée qui rejoignent un premier degré commun.

La Commission de Pilotage recommande d'attirer l'attention des Chefs d'établissement sur une disposition applicable à partir de l'année scolaire prochaine. L'élève régulier, inscrit dans une des années d'études du 1er degré commun sur la base d'un CEB obtenu à l'issue de la 1ère ou de la 2ème année différenciée génère un nombre de périodes-professeurs identique à celui que génère un élève régulier inscrit dans une 1ère année différenciée et ce, durant son parcours scolaire au sein du 1er degré commun. Ainsi, l'établissement, pour encadrer les élèves du 1er degré commun issus du 1er degré différencié, dispose d'un NTPP supérieur à celui généré par un autre élève de ce 1er degré commun qui n'est pas issu du 1er degré différencié. Cette disposition ne sera toutefois applicable qu'à partir du comptage du 15 janvier 2010, pour l'année scolaire 2010-2011.